



PRESENTATION DE NOTRE BUREAU

Identité de votre personne de contact :

Office du Prêt Hypothécaire de Belgique (ODPH sprl)

Chaussée de Bruxelles 315A
1410 Waterloo

BCE 0427.563.627
FSMA 15144A
MAE 219774

Tél : 070/3.4.5.6.00
Fax : 02/354.09.11

infos@odph.be
www.odph.be

Waterloo	Chaussée de Bruxelles, 315A à 1410 Waterloo	02/354.37.25
Wemmel	De Limburg Stirumlaan, 246/1 à 1780 Wemmel	02/461.22.30
Charleroi	Rue Prunier, 1 à 6000 Charleroi	071/33.49.93
Mons	Rue d'Havré, 94 à 7000 Mons	065/84.16.69
Tournai	Rue de Paris, 11 à 7500 Tournai	069/66.66.87
Namur	Chaussée de Louvain, 426 à 5004 Namur-Bouge	081/57.03.83
Liège	Place du Parc, 85 à 4020 Liège	04/341.33.59

Co-courtages avec : ODPH & KVHK n° BE0633.560.349 - BE0633.550.748 - BE0633.542.038 - BE0890.550.664
Tous inscrits au registre des intermédiaires de la FSMA <http://www.fsma.be/fr/supervision/finbemvt/hypo.aspx> en tant que courtiers en crédit à la consommation et crédit hypothécaire.

Enregistrement auprès de la FSMA (Autorité des Services et Marchés Financiers)

Notre bureau est inscrit dans le registre des intermédiaires en crédit hypothécaire de droit belge sous le statut de courtier en crédit hypothécaire sous le numéro 0 427 563 627

Vous pouvez à tout moment vérifier cet enregistrement via le lien suivant :
<http://www.fsma.be/fr/Supervision/finbem/Maatschappijen.aspx>

En qualité de courtier, nos recommandations se basent sur une large gamme de produits provenant de l'ensemble du marché. Notre bureau prend en considération un nombre suffisamment important de contrats de crédit disponibles sur le marché et recommande, parmi ceux-ci, un ou plusieurs contrat(s) de crédit disponible(s) sur le marché qui est/sont adapté(s) à vos besoins et à votre situation personnelle et financière.

Traitement des plaintes

Notre bureau a comme objectif de satisfaire ses clients. En cas de problème ou de question, notre bureau se tient à votre disposition. Si vous aviez une plainte concernant notre prestation de service que nous n'avons pas pu régler de commun accord, vous pouvez contacter l'Ombudsfin, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II, 8 bte 2 à 1000 Bruxelles – Tél. 02/ 545.77.70 – Fax 02/545.77. 79 – ombudsman@ombudsfin.be - www.ombudsfin.be



Commission

Pour les services d'intermédiation en crédit prestés, notre bureau perçoit une commission dont le montant n'est pas encore connu. Le montant réel de cette commission sera communiqué ultérieurement dans l'ESIS (Fiche d'information standardisée européenne).

Sur demande, notre bureau fournit des informations sur les différents niveaux de commissions payables par les différents prêteurs qui fournissent les contrats de crédits proposés au consommateur.

Fait en double exemplaire, le

Pour réception,

Signature(s)



Courtier d'assurances, inscrit dans le registre des Intermédiaires d'assurances tenu par la FSMA dont le siège est situé Rue du Congrès 12 – 14 à 1000 Bruxelles www.fsma.be

FICHE CLIENT			
Coordonnées du client			
Nom :		Prénom :	
Adresse :		Numéro :	Boite :
Code postal :		Commune :	
Etat civil :		Téléphone 1 :	
Carte d'identité N° :		Téléphone 2 :	
Valable jusqu'au :		Email :	
N° de registre national ou d'entreprise :		Date de naissance :	

Dans le cadre de nos activités, notre bureau est amené à traiter des données à caractère personnel vous concernant. En signant ce document, vous autorisez notre bureau à traiter et à transmettre ces données dans le cadre de la souscription et de la gestion des contrats que vous souhaitez conclure par l'intermédiaire de notre bureau. Les données peuvent également être traitées par notre bureau à des fins commerciales. Si vous ne souhaitez pas recevoir des informations commerciales de notre bureau, veuillez cocher la case ci-après :

Il peut également arriver que notre bureau soit amené à traiter des données médicales et/ou sensibles vous concernant. En signant ce document, vous autorisez expressément notre bureau à traiter ces données en vue de la bonne gestion de vos contrats. Ces données ne seront utilisées par notre bureau que dans le cadre de la souscription et la gestion de vos contrats et ne seront pas conservées plus longtemps que nécessaire.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de la Commission de la protection de la vie privée – Rue de la Presse 35 à 1000 Bruxelles – Tel 02/274 48 00 – Fax 02/274 48 35 – commission@privacycommission.be – www.privacycommission.be

Accessibilité de notre bureau

Nous sommes à votre disposition soit à l'occasion d'une visite dans nos bureaux soit par téléphone. Vous pouvez également nous envoyer un email ou un courrier.

Communication avec notre bureau

Notre bureau communique autant que possible avec vous par voie électronique, ce que vous avez déclaré préférer à la fourniture des informations sur papier. Par la signature du présent document, vous marquez votre accord sur cette méthode/support de communication et sur l'exactitude de l'adresse email communiquée. Vous vous engagez également à nous communiquer tout changement de vos coordonnées y compris d'adresse email.

Fait en deux exemplaires, dont un exemplaire est remis au client.

Fait à, le

Signature du client pour accord (société : nom + prénom + fonction du représentant) :

La signature de ce document emporte également la prise de connaissance des conditions reprises ci-après.



Courtier d'assurances, inscrit dans le registre des Intermédiaires d'assurances tenu par la FSMA dont le siège est situé Rue du Congrès 12 – 14 à 1000 Bruxelles www.fsma.be

Conditions générales de prestation de services d'intermédiation en assurances

Nos prestations

L'activité de notre bureau consiste à fournir des conseils sur des contrats d'assurance, à présenter ou à proposer des contrats d'assurance ou à réaliser d'autres travaux préparatoires à leur conclusion ou à les conclure, ou à contribuer à leur gestion et à leur exécution. Pour ces prestations de services d'intermédiation en assurances, nous percevons une rémunération au sujet de laquelle vous trouverez toutes les informations sur notre site internet.

Règles de conduite

Notre bureau est tenu de respecter les règles de conduite « AssurMiFID » telles que déterminées dans la loi du 30 juillet 2013 visant à renforcer la protection des utilisateurs de produits et services financiers ainsi que les compétences de l'Autorité des services et marchés financiers, et portant dispositions diverses, l'arrêté royal du 21 février 2014 relatif aux modalités d'application au secteur des assurances des articles 27 à 28bis de la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers et l'arrêté royal du 21 février 2014 relatif aux règles de conduite et aux règles relatives à la gestion des conflits d'intérêts, fixées en vertu de la loi, en ce qui concerne le secteur des assurances. Les informations concernant la manière dont notre bureau remplit ces règles de conduite (notamment la politique de notre bureau en matière de conflits d'intérêts) se trouvent sur notre site internet.

Information par le biais du site internet de notre bureau

Conformément aux dispositions légales, notre bureau fait usage de son site internet pour la communication à ses clients de certaines informations. L'utilisation d'un site web pour informer un client est considérée comme adaptée au contexte dans lequel sont conduites les affaires s'il est prouvé que ce client a un accès régulier à l'internet. La fourniture par le client d'une adresse email comme moyen de communication aux fins de la conduite de ses affaires avec notre bureau constitue une preuve de cet accès régulier.

Information correcte et complète

La qualité de nos prestations dépend de la qualité de l'information que vous nous communiquez. C'est la raison pour laquelle il est important que vous communiquiez à notre bureau des informations correctes et complètes tant avant la conclusion d'un contrat d'assurances qu'en cours de contrat. Si vous communiquez des informations incorrectes ou incomplètes, notre bureau ne peut être tenu pour responsable des conséquences qui en découleraient. Dans le cadre de nos prestations, vous recevrez de notre bureau, différents documents. Il vous appartient de les lire avec attention, notre bureau se tenant à votre disposition pour toute explication ou remarque éventuelle. Dans tous les cas, il vous appartient de vérifier que les documents qui vous sont soumis sont conformes à vos exigences et besoins. Merci de vérifier que les documents transmis sont bien conformes et de nous signaler toute anomalie.

Traitement des plaintes

Notre bureau a comme objectif de satisfaire ses clients. En cas de problème ou de question, notre bureau se tient à votre disposition. Si vous aviez une plainte concernant notre prestation de service que nous n'avons pas pu régler d'un commun accord, vous pouvez contacter le Service Ombudsman Assurances dont le siège est situé Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles – Tel 02/547 58 71 – Fax 02/547 59 75 – info@ombudsman.as – www.ombudsman.as

Confidentialité des données

Chaque partie, notre bureau et vous en qualité de client, s'engage à ne pas divulguer à des tiers les informations confidentielles concernant l'autre partie dont elle aurait eu connaissance dans le cadre de la présente collaboration à l'exception des informations qui doivent être communiquées à des tiers pour la bonne exécution du contrat (par exemple assureur, réassureur, expert, etc.) et des exceptions légales.

Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Avec la volonté de participer à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et en application de la loi du 11 janvier 1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, vous vous engagez à répondre aux questions que notre bureau est amené à vous poser dans ce cadre et à fournir les documents requis à la première demande.

Droit applicable

Les présentes conditions sont régies et interprétées conformément au droit belge.

Pour la version la plus récente de ces conditions générales de prestation de services d'intermédiation en assurances, veuillez vous référer à notre site internet.